

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 4 octobre 2010 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents, les conseillers et la conseillère :

Marcel Deneault
Louise B. Gosselin
Hugues Girouard
Michel Larochelle
Stéphane Bilodeau
Claude Michaud

La directrice générale, madame Francine Moreau est absente en raison du décès de son père en fin d'après-midi, aujourd'hui même.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 septembre 2010.
3. Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Décompte n^o1 – acceptation provisoire – travaux de pavage du rang 11 et de la rue du Muguet par Sintra (Région Centre-du-Québec).
7. Décompte final – libération de la retenue d'entretien de 5% - travaux de pavage des rangs 9 et Petit 9 et de la rue du Muguet.
8. Changement d'adresse pour l'immeuble du 52 route 116.
9. Autorisation de dépense relative à l'achat de formulaires pour les comptes de taxes.
10. Formation sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables offerte par la MRC d'Arthabaska et le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.
11. Autorisation demandée par Quad Centre-du-Québec.
12. Autorisation demandée par le club de motoneige Alléghanish Bois-Francis.
13. Invitation et demande de contribution financière demandée par La Légion Canadienne.
14. Dépôt et acceptation des soumissions concernant le rechargement en gravier du rang du 6 au 7.
15. Offre de service par la firme LVM pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux relativement aux travaux de rechargement.
16. Entretien des camions – autorisation de dépense.
17. Acquisition du lot 12-59 du cadastre du Village d'Arthabaskaville à des fins de rues publiques.
18. Acceptation des permis 2010-09-134 à 2010-09-155 pour une valeur de 511 700,00\$.
19. AFFAIRES NOUVELLES
 1. Demande d'appui financier par l'Association des amis du patrimoine

20. Période de questions.

21. Clôture de la séance.

2010-10-159

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-10-160

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 septembre 2010

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 7 septembre 2010 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-10-161

Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer

La liste des comptes du mois de septembre 2010 depuis le dernier rapport de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 9 pages, totalisant 101 868,14\$ est soumise aux membres du Conseil.

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de septembre 2010, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture du courrier

- | | |
|---|--|
| Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation et la ministre responsable des Aînés | • Nouveau programme d'aide financière pour soutenir les municipalités reconnues ou engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés pour la réalisation de petits projets d'infrastructures |
| Bureau d'audiences publiques sur l'environnement | • Commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec – début de l'audience publique le 4 octobre |
| Corporation de développement économique Bois-Francs (CLD) | • Dépôt du rapport annuel 2009 |
| Gesterra | • Information concernant la redevance sur les matières résiduelles vouées à l'élimination |
| Société protectrice des animaux (SPAA) | • Suivi des services pour les mois de janvier, février, mars et avril 2010 |
| Les Chaînes Télé Astral – Historia | • Sauvez un bâtiment de chez vous! Offre d'une bourse d'une valeur de 20 000\$ pour la restauration d'un édifice à valeur patrimoniale |

- | | |
|--|---|
| Société de l'assurance automobile | • Invitation à déployer les services policiers et leurs collaborateurs pour la journée de l'Halloween |
| Immigration et Communautés culturelles | • Semaine québécoise des rencontres interculturelles du 3 au 9 octobre 2010 |
| Places aux jeunes – Arthabaska | • Un séjour de découvertes pour attirer les jeunes en région |
| Air Médic ambulance aérienne | • Don corporatif municipal 2011 |

Période de question

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2010-10-162

Décompte n^o1 – acceptation provisoire – travaux de pavage du rang 11 et de la rue du Muguet par Sintra (Région Centre-du-Québec).

Attendu que Madame Clémence Le May, mairesse, dépose aux membres du conseil le décompte progressif n^o 1 concernant les travaux exécutés entre le 3 et le 7 septembre 2010 dans le cadre du projet de pavage du rang 11 et de la rue du Muguet;

Attendu que Madame Le May, fait part au Conseil que suite à la réunion du 27 septembre dernier, où étaient présent les représentants de la Municipalité et de l'Entrepreneur, il a été convenu qu'une pénalité de 3 162,40\$ devait être maintenue au contrat pour le non-respect du délai d'exécution des travaux, à cette pénalité s'ajoutent les frais de la firme de laboratoire LVM pour les journées du samedi (4 septembre) et de la Fête du travail (6 septembre), que l'entrepreneur s'engage à défrayer 50% du coût de la facture;

Attendu que l'Entrepreneur s'engage à corriger les déficiences inscrites à la liste ci-jointe à la présente résolution avant le 1^{er} juillet 2011;

Attendu que l'Entrepreneur s'engage à fournir un cautionnement d'entretien d'une valeur de 22 712,84\$ (5% du coût des travaux) pour une durée d'un an;

Attendu que l'Entrepreneur émettra un crédit à la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska égale à la pénalité de 3 162,40\$ plus 50% du coût de la facture de LVM pour les journées du 4 et 6 septembre 2010;

Attendu que selon notre inspecteur municipal, Monsieur Marcel Marchand, les travaux sont conformes, en tenant compte des déficiences que l'entrepreneur s'engage à corriger en vertu du document (liste non-limitative des déficiences) signé par Monsieur Marc Sicard, chargé de projets, en date du 30 septembre 2010;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que le conseil approuve l'entente de paiement numéro 1 relativement aux travaux exécutés entre le 3 et 7 septembre 2010 par l'entrepreneur «Sintra (Région Centre-du-Québec)» pour un montant à payer de 382 320,05\$ moins la pénalité de 3 162,40\$ et 50% du coût de la facture de LVM pour les journées du 4 et du 6 septembre 2010. À ce montant s'ajoutera les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-10-163

Décompte final – libération de la retenue d'entretien de 5% - travaux de pavage des rangs 9 et Petit 9 et de la rue du Muguet

Attendu qu'en juillet 2009 des travaux de pavage ont été réalisés par Pavage Veilleux (1990) inc. sur les rangs 9 et Petit 9 et la rue Roberge;

Attendu qu'en vertu des clauses administratives du contrat, une retenue de 5% du montant total des travaux a été conservée par la Municipalité pour une période de douze (12) mois à partir de la fin des travaux;

Attendu que l'inspecteur municipal confirme au Conseil que les déficiences ont été corrigées et que les travaux sont conformes;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que le Conseil autorise le paiement final pour les travaux de pavage des rangs 9 et Petit 9 et de la rue Roberge en libérant la retenue de 5% du montant total des travaux pour une somme égale à 16 245,09\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-10-164

Changement d'adresse pour l'immeuble du 52 route 116

Attendu que l'immeuble du 52, route 116, n'a pas son entrée principale sur la route 116 mais plutôt sur la rue du Partage;

Attendu que suite à une visite de Rudy Hamel, responsable à la prévention des incendies, il recommande aux propriétaires et à la municipalité de corriger l'adresse civique de cet immeuble afin que les services d'urgence soient bien dirigés lors d'une intervention;

Attendu que les propriétaires ne s'opposent pas à un changement d'adresse pour leur immeuble;

Attendu que l'entrée charretière est située sur la rue du Partage, il est recommandé que le numéro #7 rue du Partage soit attribué à l'immeuble en remplacement du 52, route 116;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise un changement d'adresse de l'immeuble du 52, route 116 pour le 7, rue du Partage pour des raisons de sécurité.

Que les propriétaires de l'immeuble soient avisés du changement qui devient effectif en date de la dite résolution et qu'en vertu du règlement sur la prévention des incendies, ils devront placés les chiffres servant à identifier le numéro civique du bâtiment, en évidence et éclairés suffisamment de telle façon qu'il soit facile de les repérer à partir de la voie publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-10-165

Autorisation de dépense relative à l'achat de formulaires pour les comptes de taxes

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu d'autoriser l'achat d'un lot de 3 000 formulaires de comptes de taxes et de 2 000 enveloppes pour la taxation de l'année 2011, pour une dépense totale de 1 362,00\$ plus les taxes applicables et le transport. Cette papeterie sera achetée chez Infotech, le fournisseur de logiciel comptable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-10-166

Formation sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables offerte par la MRC d'Arthabaska et le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs

Attendu que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs en collaboration avec la MRC d'Arthabaska invitent les inspecteurs municipaux et en bâtiment à une session d'échange et de formation portant sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Attendu que la rencontre aura lieu les 27 et 28 octobre prochain (lieu à déterminer) au coût de 25\$ par personne;

En conséquence, sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu d'autoriser Messieurs Marcel Marchand et Patrick Parenteau, inspecteur municipal et inspecteur en bâtiment, à assister à ces journées de formation offertes par le ministère et la MRC.

Le 4 octobre 2010 (suite)

Que pour l'inscription de Monsieur Parenteau, les frais sont partagés en part égale avec la municipalité de Ste-Anne-du-Sault. Une somme de 37,50\$ est autorisée pour les frais d'inscription. Les frais inhérents au déplacement seront remboursés sur preuve justificative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation demandée par Quad Centre-du-Québec

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2010-10-167

Autorisation demandée par le club de motoneige Alléghanish Bois-Francs

Attendu que le Club de motoneiges Alléghanish demande à la Municipalité d'autoriser le trajet pour les motoneiges tel que décrit dans leur correspondance pour la saison 2010-2011;

Après consultation, les membres du conseil sont informés que le trajet, tel que présenté, est conforme à la Loi sur les véhicules hors route et ne nécessite pas de réglementation spéciale au niveau municipal. Ce trajet est le même que celui présenté pour la saison 2009-2010.

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska accepte le trajet des motoneiges du Club Alléghanish Bois-Francs sur le territoire de la municipalité tel que présenté au document déposé par le Club pour l'année 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-10-168

Invitation et demande de contribution financière demandée par La Légion Canadienne

Une invitation à participer aux cérémonies du Jour du Souvenir, qui se tiendront à Victoriaville, samedi le 6 novembre 2010, est présentée aux membres du Conseil. La Légion Royale Canadienne – Filiale 86 Arthabaska demande à la municipalité une contribution de 100,00 \$ pour la campagne du Coquelicot.

Après discussion, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu d'autoriser une somme de 100,00\$ à la Légion Royale Canadienne – Filiale 86 Arthabaska, pour la campagne du Coquelicot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-10-169

Dépôt et acceptation des soumissions concernant le rechargement en gravier du rang du 6 au 7

Suite à l'ouverture des soumissions mardi, le 28 septembre 2010 à 15 heures, la mairesse dépose les six (6) soumissions reçues :

	<u>Prix à la tonne métrique</u>
LA SABLIERE DE WARWICK	12,88\$
GAGNÉ EXCAVATION	13,50\$
LES ENTREPRISES BOURGET	19,89\$
SINTRA (RÉGION CENTRE-DU-QUÉBEC)	15,10\$
TERCO PLUS	19,40\$
LES EXCAVATIONS YVON HOULE	14,00\$

La quantité demandée est de 7 000 tonnes métriques.

Les six soumissions présentées sont conformes au devis.

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu;

(Suite à la page 2261)

Que la Municipalité retienne les services du plus bas soumissionnaire, soit La Sablière de Warwick pour réaliser les travaux de rechargement, tel que demandé à l'intérieur du document d'appel d'offres.

Que le Conseil décrète des travaux de rechargement pour une somme totale de 101 768,10\$ incluant les taxes.

Que pour défrayer cette dépense d'immobilisations, le coût total sera affecté à même les revenus.

Que la mairesse, Madame Clémence Le May et la directrice générale, Madame Francine Moreau, soient autorisées à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-10-170

Offre de service par la firme LVM pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux relativement aux travaux de rechargement

Une estimation des coûts relativement au contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de rechargement en gravier du rang du 6 au 7, que le Conseil entend réaliser est présentée par la firme LVM. Selon l'inspecteur municipal, il serait avantageux pour la Municipalité de s'assurer de la qualité des matériaux et des travaux.

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska mandate la firme de laboratoire LVM pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux utilisés relativement aux travaux de rechargement pour un montant estimé de 3 000\$ plus les taxes.

Que la Municipalité autorise une dépense maximale de 3 000\$ plus les taxes applicables selon les estimations des coûts présentées par la firme de laboratoire LVM en date du 29 septembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-10-171

Entretien des camions – autorisation de dépense

Attendu que la charge de travail de l'inspecteur municipal ne lui laisse pas beaucoup de temps pour faire l'entretien intérieur et extérieur des véhicules;

Attendu qu'il serait souhaitable que la Municipalité engage un contractuel et qu'à la demande de l'inspecteur, Marcel Marchand, cette personne désignée procède à l'entretien (ménage intérieur et extérieur) des véhicules de la municipalité;

Attendu que Marcel Blanchette, résident de la municipalité, est disponible pour assurer le travail demandé;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, mandate Monsieur Marcel Blanchette, en tant que contractuel, à assurer l'entretien intérieur et extérieur des véhicules de la municipalité et ce à la demande de Monsieur Marcel Marchand.

Que le taux horaire déterminé pour ce travail est de 14\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-10-172

Acquisition du lot 12-59 du cadastre du Village d'Arthabaskaville à des fins de rues publiques.

Attendu qu'avant d'acquérir une rue devant servir à des fins publiques, la municipalité exige que les travaux d'infrastructure soient entièrement exécutés;

Attendu les ententes prises aux termes de l' « Entente relative à des travaux municipaux » signée entre 9186-5683 Québec inc. et la municipalité le 3 juin 2010;

Attendu que la majorité des travaux d'infrastructure des rues devant être cédées sont complétés mais, qu'en raison de la saison hivernale, certains travaux ne pourront être terminés avant le printemps prochain;

Attendu cependant, qu'en raison de la demande de permis de construction pour quelques résidences ayant front sur ses rues, il apparaît préférable pour la municipalité d'acquiescer immédiatement ces rues et de permettre au constructeur d'exécuter ultérieurement tous les travaux prévus;

Attendu que la municipalité a transmis une liste de déficiences à la firme Teknika HBA inc. et à la Compagnie 9186-5683 Québec inc. qui devront être complétées pour rendre ces rues conformes et permettre ainsi au constructeur de respecter les ententes prises;

Attendu que toutes ces déficiences et travaux devront être complétés au plus tard le 15 juin 2011;

Compte tenu des éléments précédents, les rues peuvent donc être cédées pour des fins de rues publiques par 9186-5683 Québec inc., représentée par Denis Genest.

Attendu qu'en vertu de cette entente relative à des travaux d'infrastructure et de structure des rues Desruisseaux et Philibert, l'inspecteur municipal informe les membres du conseil que, outre ce qui concernent les déficiences relevées, tous les travaux qui ont été exécutés à ce jour sur le lot 12-59 du cadastre du Village d'Arthabaskaville d'une longueur d'environ 230 mètres sont conformes;

Attendu que le cadastre a été déposé par Carl Lefèbvre, arpenteur-géomètre, en date du 18 novembre 2008, minute 9124, dossier 5295;

Attendu qu'un plan, numéro de dossier 95 QZ-001, préparé par Teknika HBA inc., montrant entre autres la localisation des servitudes de drainage situées en front sur chacun des lots;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que le conseil accepte la cession de la rue sur le lot 12-59 du cadastre du Village d'Arthabaskaville.

Que l'entente signée en date du 3 juin 2010 et que la liste des déficiences préparées par la Municipalité et entérinées par Teknika HBA inc. feront partie intégrante du contrat de cession par 9186-5683 Québec inc.;

Que le nom du nouveau tronçon (en front des lots 12-57 et 12-58) porte le nom de rue « Desruisseaux » et que le nom du nouveau tronçon (en front des lots 12-60 à 12-63) porte le nom de rue « Philibert »;

Qu'une servitude soit enregistrée de 2,5 mètres en front de chacun des lots situés sur les rues Desruisseaux et Philibert;

Qu'un mandat soit donné au notaire Jean-Pierre Pelletier pour que soit rédigé un contrat relativement à la cession des rues et pour la servitude de drainage.

Que madame Clémence Le May, mairesse, et madame Francine Moreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de St-Christophe d'Arthabaska tous les actes notariés relatifs à la cession de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-10-173

Acceptation des permis 2010-09-134 à 2010-09-155 pour une valeur de 511 700,00\$.

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2010-09-134 à 2010-09-155 inclusivement pour une valeur de 511 700,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le certificat de disponibilité de crédit sera joint à l'annexe A dès le retour de la secrétaire-trésorière madame Francine Moreau.

AFFAIRES NOUVELLES

2010-10-174

Demande d'appui financier par l'Association des amis du patrimoine

Une correspondance est déposée au Conseil concernant une demande spéciale d'aide financière de l'Association québécoise des amis du patrimoine. Cette dernière doit entreprendre, cet automne d'importants travaux à la Maison d'école du rang Cinq-Chicots.

Les travaux consistent à remplacer l'installation septique et à procéder à la mise en place, sous le tambour, d'un solage en béton. L'estimé des coûts approche les 30 000\$.

L'Association fait des demandes de financement auprès du gouvernement et de la MRC d'Arthabaska.

Après discussion, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska appuie la demande de l'Association québécoise des amis du patrimoine et autorise une somme de 5 000\$ comme soutien financier pour la réalisation de travaux de réfection à la Maison d'école du rang Cinq-Chicots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2010-10-175

Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Clémence Le May,
Mairesse

La signature par la mairesse équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

